



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE  
DE REVISION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES  
Genève, 9 au 23 octobre 1978**

## INFORMATIONS GENERALES

1. Lieu de la Conférence

La Conférence diplomatique se tiendra dans le nouveau bâtiment de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), 34 chemin des Colombettes, à Genève (Suisse). La Conférence en séance plénière se réunira toujours dans la salle A. Lorsque deux organes de la Conférence (Conférence en séance plénière, Commission de vérification des pouvoirs, Comité de rédaction et tout comité ou groupe de travail que la Conférence aura institué) tiendront des réunions parallèles, l'un siègera dans la salle A et l'autre dans la salle B.

2. Ouverture de la Conférence et horaire des séances

L'ouverture de la Conférence diplomatique aura lieu le lundi 9 octobre à 10 heures. Sous réserve de l'accord de la Conférence, les séances se tiendront en principe de 10 heures à 12h30 et de 15 heures à 17h30 (sans interruption).

3. Inscription et présentation des documents

Les participants à la Conférence diplomatique pourront se faire inscrire auprès du Secrétariat de la Conférence, qui tiendra une permanence au service des documents situé à l'entrée de la Salle A aux heures mentionnées ci-dessous, et lui présenter leurs lettres de créance et pleins pouvoirs ou leurs lettres de désignation (voir les articles 6 à 8 du Règlement intérieur provisoire) entre 8 heures et 10 heures et entre 14 heures et 15 heures, le lundi 9 et le mardi 10 octobre.

4. Interprétation simultanée et intervention orale

L'interprétation simultanée sera assurée en allemand, anglais et français. Pour l'utilisation de l'équipement pour l'interprétation simultanée et pour les interventions orales, voir le mode d'emploi.

## 5. Documents

Les documents seront distribués dès leur parution par le service des documents. Des exemplaires de documents déjà distribués pourront aussi être obtenus auprès de ce service à l'entrée de la salle A.

Les manuscrits des propositions d'amendement présentées par les délégations des Etats membres ou des Etats "observateurs" devront être présentés au secrétaire de l'organe intéressé (Conférence en séance plénière, Commission de vérification des pouvoirs, Comité de rédaction, comité ou groupe de travail). Le Secrétariat de la Conférence se chargera de faire distribuer ces propositions sous forme de documents dans les langues de travail de l'organe intéressé. Pour le bon déroulement de la Conférence, les délégations sont priées de bien vouloir remettre les manuscrits de leurs propositions d'amendement dans les meilleurs délais au Secrétariat de la Conférence.

Les documents présentés aux organes suivants ou émanant de ceux-ci seront distribués sous les cotes suivantes :

- i) Conférence en séance plénière : DC/...
- ii) Commission de vérification des pouvoirs : DC/CVP/...
- iii) Comité de rédaction : DC/DC/...
- iv) Comités institués par la Conférence : DC/CO/I/..., DC/CO/II/..., etc.
- v) Groupes de travail institués par la Conférence : DC/WG/I/..., DC/WG/II/..., etc.

Les documents destinés à l'information des participants seront distribués sous la cote DC/INF/... et seront imprimés sur papier bleu. Les documents en langue française seront imprimés sur papier blanc, les documents en langue anglaise sur papier rose, les documents en langue allemande sur papier vert et les documents trilingues (français, anglais et allemand) sur papier jaune.

Les déclarations écrites des organisations "observateurs" seront distribuées uniquement dans les quantités et dans les langues dans lesquelles elles auront été soumises (voir l'article 48.5) du Règlement intérieur provisoire).

## 6. Effets personnels des participants

Des porte-manteaux sont à la disposition des participants à l'entrée de la salle de conférences, à leurs risques.

Les porte-documents peuvent être laissés, aux risques des participants, dans la salle de conférences dans laquelle la séance aura eu lieu, mais non dans les petites salles de réunion (voir le point 7 ci-après).

## 7. Réunions privées

Deux petites salles de réunion (pouvant recevoir jusqu'à 16 personnes) seront tenues à la disposition des différents groupes, moyennant un court préavis, pour des discussions privées. Ces salles ne sont pas équipées pour l'interprétation simultanée.

## 8. Téléphone, télégraphe, télex et bureau de poste

Une cabine téléphonique se trouve au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment de l'OMPI.

Le bureau des PTT suisses le plus proche se trouve au rez-de-chaussée du Centre International des Conférences (CICG), 15 rue de Varembé (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sans interruption).

## 9. Banque

Un bureau de l'Union de Banques Suisses se trouve au rez-de-chaussée du Centre International des Conférences (CICG), 15 rue de Varembé (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sans interruption).

Un bureau de la Société de Banque Suisse se trouve au rez-de-chaussée de la tour de l'Union internationale des télécommunications (avenue Giuseppe Motta, en face de l'OMPI) (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

10. Agence de voyage

Un bureau de l'agence de voyage Kuoni se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment des BIRPI.

11. Transports

Les bus "0" et "F", du centre ville et de la gare et vice versa, s'arrêtent à la rue de Vermont (en face du restaurant "Grillades") et également à la Place des Nations, mais à des endroits différents. Des taxis peuvent être commandés par l'intermédiaire de la réceptionniste à l'entrée du bâtiment de l'OMPI.

12. Parking

Des places de parking sont disponibles sur le chemin des Colombettes devant le bâtiment de l'OMPI. Un parking sous-terrain (payant) se trouve à la Place des Nations.

[Fin du document]